Mission Locale HAUTE-GARONNE | *Eclaireur d'avenir*

NOTE D'INFORMATION DU 28 NOVEMBRE 2022
Référence 2022 – N°35

De Nadège CARREL – Directrice
A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne

NAO 2022

Les partenaires sociaux de notre branche professionnelle se sont réunis à compter du 26 septembre dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Les principales demandes de la CFDT portaient sur le principe d'un treizième mois et l'augmentation de la valeur du point. La CGT demandait une augmentation du point à 5,50 euros et le passage de tous les conseillers en cotation 13.

Pour l'UNML, la proposition de la CFDT d'un treizième mois est apparue comme un moyen adapté, d'une part, de reconnaitre et de valoriser l'excellent travail et l'engagement fort des salarié-e-s du réseau en 2022, et d'autre part, de répondre à l'augmentation du coût de la vie et de revaloriser les minima salariaux. Cependant, soucieux de laisser des marges de manœuvre aux structures sur leurs politiques de rémunérations, l'UNML n'a pas souhaité intégrer la notion de treizième mois dans la Convention Collective Nationale.

La délégation employeur a en revanche, conformément au mandat qui lui a été donné par le bureau de l'UNML, proposé une augmentation du point équivalente à un treizième mois.

A compter du 1er janvier 2023, la valeur du point sera amenée à hauteur de 4,82€
puis dès le 1er juillet 2023 à hauteur de 5,01€.

L'avenant confirmant cette décision a été signé par l'UNML, la CFDT et la CGT.

La présidente et moi-même approuvons cette décision en ce sens qu'elle récompense l'engagement des salarié-e-s dans la structure et prend en compte l'inflation et l'augmentation du coût de la vie et revalorise tous les salaires.

Cette augmentation qui s'effectuera en deux temps est évaluée à près de 256 000 euros en 2023. Cet effort financier, bien qu'il restreigne notre capacité à pérenniser des postes, valorise le travail en Mission Locale et rend nos salaires plus attractifs.

Nadège CARREL
Directrice